

## Rapport annuel 2007

Considérée sous l'angle de la politique du handicap, l'année passée a revêtu une grande importance. Nous avons entretenu des contacts suivis avec les autorités et les parlementaires cantonaux, et avons constaté avec grand plaisir que beaucoup de nos représentants et représentantes avaient réellement pris à cœur les intérêts des personnes en situation de handicap. Quand il s'agit d'améliorer leur qualité de vie, l'appartenance à un parti devient désormais secondaire.

En **2007**, nos principales activités ont tourné autour des **thèmes** suivants :

**Mise en œuvre de la RPT** dans le canton de Berne, **mobilité des personnes handicapées**, et plus particulièrement **garantie du financement des transports handicap** sur tout le territoire du canton, intensification de la **collaboration avec les autorités et les parlementaires** et, last but not least, **collaboration entre les organisations membres de la conférence cantonale bernoise des handicapés cch et financement de cet organisme**.

***Après quelques mots d'introduction, Monsieur Hans Sieber, co-président de la cch et directeur du groupe spécialisé RPT, se penche sur le sujet de la RPT et sur celui des transports-handicap. En lien avec ces thèmes, il évoque également le meeting avec le Grand Conseil, organisé par la cch le 21 novembre 2007 :***

En 2007, la cch a fait face à une charge de travail exceptionnelle. D'un côté, les activités que nous menons sur plusieurs fronts en faveur des personnes en situation de handicap se sont soldées par des succès concrets. De l'autre, cet engagement accru a nettement fait apparaître les limites que des prestations fournies sur la base d'un système de milice ne doivent pas dépasser. La démission en fin d'année de notre estimée directrice, Madame Christine Morger, est bien la preuve que ces limites existent. La raison du départ de Madame Morger est essentiellement la suivante : assorti d'un poste rémunéré de 20%, le cahier des charges de la directrice ne peut tout simplement plus être assumé dans de telles conditions.

Entre-temps, les coprésident-e-s de la cch ont déjà pu régler la succession de la directrice. Madame Yvonne Brüttsch, de Berthoud, entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans le cadre d'un poste à 50%. Madame Brüttsch jouit d'excellentes qualifications professionnelles, que ce soit à titre d'ancienne collaboratrice scientifique auprès de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) ou en tant que cheffe de service auprès d'une organisation à but non lucratif suisse de renom. Elle a par ailleurs acquis une expérience personnelle de la problématique du

handicap lors de camps sportifs pour personnes handicapées. L'augmentation à 50% du taux d'emploi de la directrice nécessite la recherche d'un financement durable pour cette charge, financement auquel les organisations membres de la cch devront contribuer.

Je me borne ci-après à présenter un rapport sur les activités de la cch qui sont liées avec la mission première de cet organisme, à savoir le lobbying politique en faveur des personnes en situation de handicap :

- implication dans les groupes de travail RPT, créés par la SAP
- augmentation des fonds du budget destinés aux transports handicap
- contacts suivis avec les représentant-e-s des autorités et du gouvernement et, en relation avec cette activité,
- organisation d'une rencontre informelle avec des député-e-s au Grand Conseil.

### ***Nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons dans le domaine du handicap RPT***

Comme on le sait, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le domaine du handicap (enseignement spécialisé et adultes handicapés) n'est plus du ressort de la Confédération mais de celui des cantons (sujet des prestations collectives). Lors de la séance d'information du 23 novembre 2007 sur cette thématique, le Conseiller d'Etat Perrenoud, en qualité de directeur de la SAP, a déclaré que, dans le sillage de la RPT, le canton de Berne allait devoir réorienter la politique du handicap et que, pour ce faire, la SAP avait mis en marche un processus progressif, associant les divers partenaires. (Allocution, procès-verbal sous [www.gef.be.ch](http://www.gef.be.ch) Dossiers divers, RPT).

La cch a, dès le départ, activement participé à ce processus. Dans un avis écrit, sur le fond duquel la très grande majorité des organisations membres de la cch ont adhéré, la cch s'est exprimée en détail sur les projets d'ordonnance d'application dans les domaines « enseignement spécialisé » et « adultes handicapés » (voir [www.kbk.ch](http://www.kbk.ch), uniquement sur le site en allemand : Politik, NFA – Konsultationsverfahren EV NFA SEI vom 6. Juli 2007). Le 31 octobre 2007, le Conseil-exécutif a mis en vigueur deux ordonnances d'application valables jusqu'au 31 décembre 2012 au plus tard. Ces textes ont pour but de garantir juridiquement dans les deux domaines en question le maintien des prestations obtenues précédemment.

Selon la législation-cadre de la Confédération, les cantons ont l'obligation d'élaborer de nouvelles stratégies en faveur des personnes handicapées pendant la période transitoire et de faire approuver celles-ci par le Conseil fédéral.

Ces travaux sont en cours depuis environ un an, plus particulièrement au sein des deux groupes de travail créés par la SAP :

- éducation précoce, écoles spécialisées (enseignement spécialisé)
- handicapés adultes

La cch est excellemment représentée dans ces deux groupes de travail. Elle a délégué dans le premier groupe Madame Esther Moser, coprésidente de la cch, et, dans le second groupe, Monsieur Josef Stadelmann ainsi que l'auteur du présent rapport, également coprésident de la cch. Le mot d'ordre qui guide les représentants de la cch dans les deux groupes de travail est le suivant : « Intégrer au lieu de séparer ».

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, un tel principe signifie qu'il faut faire baisser la proportion - beaucoup trop élevée - d'enfants handicapés pris en charge dans des structures spéciales. En effet, la Suisse, comparée aux autres pays d'Europe, obtient une place peu reluisante au palmarès de l'intégration scolaire : chez nous, les enfants handicapés sont en règle générale scolarisés dans une école spécialisée et non dans le système scolaire ordinaire. Pour que le droit à l'éducation devienne réalité, la scolarisation de tous les enfants devrait, par principe, être du ressort d'une seule et même direction. La cch a appris avec satisfaction que le Grand Conseil avait approuvé à l'unanimité une motion à ce sujet du député Simon Ryser au cours de sa session de novembre.

« Intégrer au lieu de séparer », que signifie ce mot d'ordre pour le domaine des handicapés adultes ? Comme on le sait, le système de financement actuellement pratiqué privilégie nettement les homes et les autres structures résidentielles, astreignant ainsi exagérément les handicapés adultes au séjour en institution. De cette manière, le système porte atteinte à la liberté de choix entre différentes formes de prise en charge (résidentielle ou ambulatoire), liberté pourtant prônée par tous. La même remarque vaut du reste pour la formation initiale et la formation continue dispensées par les écoles spécialisées, formation essentiellement axée sur les besoins des homes.

Après un début un tant soit peu laborieux au sein du groupe de travail « Handicapés adultes », nous traversons enfin une phase dans laquelle nous pouvons aborder des questions et problèmes concrets. En été, la SAP a imparti au groupe de travail un mandat consistant à répondre aux questions suivantes :

1. Depuis le rapport de la SAP de 1997, quelles conditions-cadres ont changé du point de vue de la politique du handicap et quelles sont les conséquences de cette évolution pour les nouvelles stratégies à élaborer en faveur des personnes handicapées ?
2. Quels sont les avantages et les inconvénients du financement lié au sujet et du financement lié à l'objet, et quelles recommandations en découlent pour un futur système de financement ?

3. Qui doit pouvoir, à l'avenir, faire valoir le droit à des prestations, compte tenu des questions complexes de délimitation et de définition liées à ce thème ? Qui est handicapé ? Qui est toxicomane, etc. ?

En qualité d'organisation faîtière, la cch a étudié ces trois thématiques de manière approfondie ; les textes rédigés par un groupe de travail de la cch se trouvent (uniquement en allemand) sous [www.kbk.ch](http://www.kbk.ch) (Politik, NFA).

Comment ces travaux vont-ils se poursuivre ? Dans le cadre d'auditions, les milieux concernés (cch, Heimverband, FAssis) ont pu exposer leur vision des choses, puis, la procédure proposée par la SAP a été approuvée. Cette procédure est la suivante : deux groupes de travail restreints vont se consacrer à une étude approfondie des sujets « Financement lié au sujet / financement lié à l'objet » ainsi que « Droit aux prestations ». L'aboutissement des réflexions menées par les groupes de travail sera présenté à un cercle élargi lors d'un atelier stratégique auquel le Conseiller d'Etat Perrenoud participera activement. Cet atelier est prévu pour le printemps 2008.

### ***Financement des transports-handicap***

Depuis que, suite à la 4<sup>e</sup> révision de la LAI, l'AI ne participait plus au financement des transports-handicap, il manquait au canton de Berne environ 2,2 millions de francs par an pour assurer la mobilité des personnes handicapées. Malgré une modeste augmentation des subventions cantonales en 2005 (0,5 million en plus grâce à la motion Ryser, Häsler, Löffel), la situation restait tendue. La cch s'est donc employée à améliorer la coordination des soutiens accordés aux transports-handicap. En été 2007, elle est parvenue à convaincre des représentants de toutes les fractions du Grand Conseil de la nécessité d'une intervention. Lors de la session de novembre, Simon Ryser (PS), Blaise Kropf (Verts), Ruedi Löffel (PEV) et Katrin Zumstein (PRD) ont présenté des motions interpartis dans le but d'augmenter de 2 millions par an l'indemnité versée à la Fondation Transports-handicap du canton de Berne (THB). Au lieu de recourir à une motion qui, aussi bien à cause des délais que du montant, n'aurait peut-être pas obtenu le soutien nécessaire, les auteurs de l'intervention ont décidé de choisir une procédure inhabituelle, à savoir deux amendements, l'un relatif au budget 2008 et l'autre à la planification financière 2009-2011. Les deux amendements ayant été nettement approuvés, le financement des transports-handicap repose sur une nouvelle base, avec effet immédiat et de manière durable.

### ***Meeting informel avec le Grand Conseil du 21 novembre***

La rencontre organisée par la cch avec des représentants du Grand Conseil a été couronnée de succès. Il s'agissait surtout pour nous de sensibiliser les autorités politiques

aux problèmes qui, du point de vue de la politique du handicap, se posent en relation avec la mise en œuvre de la RPT. Ce sujet étant d'actualité, nous avons en outre choisi de thématiser lors de cette rencontre la question de l'augmentation du budget dévolu aux transports-handicap. Les représentantes et représentants de tous les partis, et, à notre grande satisfaction, la plupart des présidents des fractions ont répondu à notre invitation, témoignant ainsi de leur intérêt à l'égard des questions touchant à la politique du handicap (La documentation relative au meeting avec le Grand Conseil peut être obtenue auprès du secrétariat de la cch – en allemand uniquement.)

*Hans Sieber, coprésident de la cch, vice-président d'insieme canton de Berne*

### **Collaboration entre les organisations membres et divers**

Les membres de la Conférence cantonale bernoise des handicapés cch se sont rencontrés dans le cadre de 4 assemblées des délégués. Le comité s'est réuni 7 fois et la coprésidence 3 fois pour procéder aux travaux préparatoires et consécutifs à ces assemblées. Par ailleurs, les groupes spécialisés, tels que ceux institués pour traiter la mise en œuvre de la RPT et les transports-handicap, ont déployé d'intenses activités en se réunissant pour de nombreuses séances.

A côté des travaux relatifs à la politique du handicap, évoqués plus haut par M. Sieber, nous nous sommes consacrés notamment à des sujets tels que les élections au Conseil national, la 5<sup>e</sup> révision de la LAI, les activités et les journées d'action des organisations membres ainsi que la garantie des ressources financières de la Conférence cantonale bernoise des handicapés cch, question traitée surtout en relation avec celle des ressources humaines, nettement insuffisantes.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir différents invités, entre autres Monsieur Victor Alther, chef de projet du guide des loisirs pour les personnes à mobilité réduite, intitulé « Thun à la carte » (voir le site [www.ausgehfuhrer.ch](http://www.ausgehfuhrer.ch)). « Thun à la carte » offre à son public-cible la possibilité de consulter des informations sur l'accessibilité de services tels que les restaurants, les lieux culturels, etc. Il s'agit d'une réalisation réussie et conviviale qui favorise l'autonomie des personnes à mobilité réduite : de nombreuses villes pourraient s'en inspirer. Il ne s'agit bien sûr que d'une étape sur la voie menant à l'accessibilité générale de notre environnement ; pour y parvenir, il faut continuer de veiller à l'application de la loi sur l'égalité pour les handicapés. La campagne d'information et de sensibilisation « Le canton de Berne sans obstacle » du Centre construire sans obstacle (auparavant CSOB) est sans aucun doute un pas important en direction de cet objectif.

Nous avons également lancé des invitations à l'occasion des élections au Conseil national du 21 octobre 2007. En prévision de ce jour, la cch a en effet organisé une table ronde sur le sujet de la politique du handicap, sous la direction de Monsieur Hans Sieber. Le pasteur

Frank Buchter (PEV, Roggwil), Madame Christine Häsler, députée au Grand Conseil (GFL Wilderswil, cheffe du département politique sociale de Procap), Madame Irène Marti Anliker, députée au Grand Conseil (PS, Berne), Monsieur Heinz Siegenthaler, député au Grand Conseil et président de la fraction UDC ainsi que le Conseiller national Marc F. Suter (PRD Bienne) ont engagé avec nous un franc dialogue. Tout en regrettant beaucoup que ces candidat-e-s n'aient pas été élus au parlement national, nous sommes heureux de pouvoir continuer à compter sur leur appui au niveau cantonal.

Bien que les tâches de la cch et les objectifs qui leur sont liés se limitent en principe au territoire du canton, nous sommes régulièrement confrontés au niveau national avec des objets politiques qui – en cas d'approbation comme en cas de rejet – concernent indubitablement les personnes handicapées. Le vote sur le référendum, démarche issue en grande partie des milieux de l'entraide des personnes handicapées, a eu lieu le 17 juin. La diversité des opinions exprimées par les organisations membres en perspective de la consultation a révélé la portée réelle de ce sujet. Pour des raisons de solidarité, la cch a adhéré au comité cantonal « NON à la révision antisociale de la LAI » ; cette adhésion nous permettait surtout d'exprimer notre orientation politico-stratégique, tout en sachant que le projet de révision serait très vraisemblablement approuvé par le peuple – ce que le souverain a d'ailleurs fait. Malgré ce résultat, notre plus grande préoccupation – faire en sorte que le marché de l'emploi primaire offre des places de travail aux personnes handicapées – garde toute son actualité. Il s'agit d'un sujet qui nous absorbera sans doute de plus en plus.

Par ses activités politiques, la cch voudrait parvenir à l'intégration des personnes en situation de handicap dans les domaines les plus divers : travail, mobilité, éducation, formation, culture. A cet égard, les déclarations de Monsieur Perrenoud, chef du Département de la prévoyance sociale et de la santé, me semblent particulièrement réjouissantes (citations du bulletin d'information n°17 de la SAP « SAP-info », de novembre 2006 : « La SAP m'est apparue comme la direction de l'intégration ».... « Nous devons développer un pacte d'intégration ».... ([www.gef.be.ch](http://www.gef.be.ch)).

Pour être en mesure de poursuivre efficacement ces activités, notamment pour les personnes handicapées jeunes, il faut des ressources financières et humaines. Or, il est apparu – et je reviens ici sur l'introduction de Monsieur Hans Sieber – que notre système de milice avait atteint les limites du faisable. En effet, surtout pour la direction, un volume de 8 à 10 heures de travail par semaine est loin de suffire. Je suis très heureuse que les organes de direction tout comme les organisations membres aient reconnu la nécessité d'agir. Une solution a été trouvée pour 2008, grâce aux contributions de solidarité supplémentaires des organisations membres ainsi qu'à des apports uniques provenant du fonds d'innovation de Pro Infirmis et de la Fondation Brändli. Ce soutien permettra en effet de faire passer le taux d'activité de la direction à 50%. Néanmoins, nous n'avons pas encore trouvé de source de financement durable pour l'année 2009 et les années

suivantes. Il est indispensable d'entamer des négociations avec le canton et Integration Handicap (adaptation du sous-contrat de prestations).

C'est avec un peu de nostalgie que je voudrais ici prendre congé de tous. Un peu de nostalgie, mais aussi beaucoup de joie et de satisfaction au souvenir des années écoulées, depuis 1999 et la naissance de l'idée de la cch, en passant par la fondation de l'association en 2003, jusqu'au formidable succès politique qu'a été le financement des transports-handicap dans le canton de Berne en novembre 2007. Tout au long des 7 dernières années, j'ai accumulé des expériences enrichissantes, j'ai fait la connaissance de personnes particulièrement engagées et j'ai contribué activement à la mise sur pied de la Conférence cantonale bernoise des handicapés cch. Je voudrais vous adresser à tous un très grand merci – aux représentant-e-s des organisations membres, aux organes de direction, aux autorités, aux hommes et femmes politiques, aux représentant-e-s du gouvernement, aux pourvoyeurs de fonds, aux donateurs et aux sponsors – pour votre collaboration constructive et dynamique. Vous contribuez tous à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, à faire en sorte que leur participation à la vie en société devienne réalité.

Je suis heureuse de passer le flambeau à Madame Yvonne Brütsch, de Berthoud, et je suis convaincue qu'avec elle la Conférence cantonale des handicapés est en de très bonnes mains.

J'adresse mes meilleures vœux à la cch, lui souhaitant, ainsi qu'à tous ceux et toutes celles qui s'engagent avec elle et pour elle, de près ou de loin, beaucoup de persévérance, de succès politique et suffisamment de ressources humaines et financières.

Réjouissons-nous de ce que nous avons atteint et continuons à travailler à la réalisation des rêves que nous nourrissons à l'égard de la politique du handicap.

Cordialement



Christine Morger  
Ancienne directrice  
de la Conférence cantonale bernoise des handicapés cch

Thierachern, 17 janvier 2008